DEL2026-105

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20261113-DEL2026_105-DE

SAINT-PIERRE QUIBERON

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	14	19

L'an deux mille vingt-six, le 10 novembre à 18h32, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 6 novembre 2026, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame DOYEN Stéphanie, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. GOUARIN Joël, Mme BÈGUE Kristen, Mme FORIN Laurence, M. DELAPORTE Christophe, Mme LE GOFF Lydia, Mme BONNEVILE Hélène, M. SERMIER François, Mme FIGLAREK Sylvie, Mme BUSSIÈRE Hélène, M. DORÉ Michaël, M. LE PADELLEC Maxime, Mme LUCAS Valérie, Mme MAUGEY Davine.

Pouvoirs : M. ARTIGE Jean-François (pouvoir à Mme FIGLAREK Sylvie), LEDOYEN Jérôme (pouvoir à M. GOUARIN Joël), Mme FOURRIER Geneviève (pouvoir à Mme DOYEN Stéphanie), M. DHEERE Christophe (pouvoir à Mme BÈGUE Kristen) M. LE LEUCH Éric (pouvoir à M. SERMIER François).

Date de convocation : 6 novembre 2026
Secrétaire de séance : M. DELAPORTE Christophe

105-2026 Avance au Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS sera confronté au début de l'année 2027 à un manque de trésorerie ne permettant pas de prendre en charge l'ensemble des dépenses jusqu'au vote du budget de la même année.

Il est proposé de faire une avance de la subvention 2027 de la commune au CCAS sur le mois de janvier 2027 pour un montant de 20 000,00 Euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu la sollicitation du CCAS,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 5 novembre 2026,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET VOTÉ À L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Valide** la demande d'avance de 20 000,00 Euros à verser au CCAS sur le mois de janvier 2027 ;
- **Donne** pouvoir à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

La secrétaire de séance
M. DELAPORTE Christophe

A Saint-Pierre-Quiberon
Le 12 novembre 2026
Le Maire, Stéphanie DOYEN

MAIRIE DE ST-PIERRE-QUIBERON (MORBIHAN)